

Montréal,

6 mai 2018

Mme Anne-Marie Sigouin
Présidente de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports
Conseillère de la ville, Le Sud-Ouest

Objet : Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains

Madame,

Le présent mémoire porte sur la pratique du ski de fond à Montréal.

Le sport du ski au Canada a été introduit à Montréal à la fin du XIXe siècle par des immigrants norvégiens, suédois et des professeurs de l'université McGill. Des trois sommets du Mont-Royal, ce sport et ce mode de transport se sont essaimés partout au Canada et même aux États-Unis. Il est souvent dit que l'île de Montréal est le berceau canadien du ski.

Au fil des années, le ski nordique s'est graduellement spécialisé en ski de fond, en ski alpin, en saut à ski selon le type de terrain et d'infrastructures en place. Dans les dernières décennies, les skieurs ont innové encore en créant divers autres types de ski, le Freestyle, le Ski cross et le Half pipe. Des innovations ont aussi été faites dans le ski de fond, nous assistons actuellement à l'essor du skating, du ski hors-piste et du ski urbain.

Le ski de fond est un sport qui s'adresse à tous les âges, accessible et qui nécessite peu d'investissements de la part de la municipalité et du skieur. Les skieurs nécessitent toutefois un refuge chauffé avec des toilettes et idéalement une salle de fartage.

Plusieurs parcs et espaces verts de Montréal sont dépourvus d'un refuge chauffé et n'ont pas de service de location d'équipements. Ce manquement de services de base crée des difficultés à l'essor du ski de fond et de création de clubs et d'écoles de ski de fond. L'absence de toilettes chauffées pénalise spécialement les femmes et les enfants.

Plusieurs parcs sont inaccessibles en transport en commun, et, même lorsqu'accessible par métro, souvent dépourvu d'infrastructures d'accueil.

Le parc du Mont-Royal et son lien avec le centre-ville

Voici quelques statistiques sur l'arrondissement Ville-Marie et du parc du Mont-Royal:

- 400 000 travailleurs et étudiants,
- 90 000 habitants,
- 3 stations de métro (McGill, Peel, Guy),
- **20 000** places de places de stationnements à moins de 1 km du métro McGill (estimation approximative, le centre-ville possède 48 925 places de stationnements),
- nombre de stationnements sur le sommet du Mont-Royal : **839** places

Bien qu'entouré de plusieurs stations de métro, les installations d'accueil du parc du Mont-Royal demeurent inaccessibles aux skieurs n'ayant pas de voiture. De plus, même s'ils ont des autos, le nombre limité de stationnements sur le sommet du Mont-Royal restreint le nombre de skieurs pouvant accéder aux infrastructures d'accueil situées au sommet du parc du Mont-Royal. Du côté du centre-ville, nous observons que le flanc du Mont-Royal formé par le Golden Square Mile n'a aucun accès adéquat pour les skieurs entre le centre-ville et le chemin Olmstead.

La promenade urbaine mise en place sur la rue McTavish en 2017 facilite l'accès pédestre au chemin Olmstead, mais nous constatons qu'aucune infrastructure pour les skieurs n'a été prévue.

Nous observons donc une nette fracture d'accessibilité pour les skieurs pour accéder au Mont-Royal à partir du centre-ville.

Nous constatons que les structures d'accueil actuelles du parc du Mont-Royal sont conçues pour les gens qui ont des voitures et qui garent leur véhicule sur le sommet de la montagne.

Bien que le quartier Golden square Mile situé entre la rue Côte-des-Neiges et la rue University soit pourvu bâtiments appartenant aux institutions hospitalières et universitaires, nous observons qu'il n'y a à la base de la montagne aucun pavillon d'accueil ou de refuge.

Cette absence de toilettes publiques et de lieux d'accueil se fait cruellement sentir lorsque le chalet du Mont-Royal est fermé à 20h00 et que les seules toilettes accessibles à l'ouest de la rue Sherbrooke sont celles du pavillon du lac aux Castors situé à presque un kilomètre du Belvédère Kondiaronk.

Bien que les rues Peel, McTavish et McGill College soient utilisées par la majorité des touristes pour aller sur le Mont-Royal, nous observons qu'il y a beaucoup moins de Montréalais qui accèdent au parc du Mont-Royal à partir du centre-ville. Il n'y a pratiquement aucun skieur qui part des stations de métro Peel et McGill pour aller skier sur le Mont-Royal! Ce peu de skieurs est certainement causé par le fait qu'il n'y a aucun aménagement pour rattacher le réseau actuel de ski de fond du parc aux stations de métro.

Nous recommandons donc la création de pistes de ski de fond entre les stations de métro Peel ou McGill et le parc du Mont-Royal en passant par la rue McTavish et les terrains de l'hôpital Royal Victoria. De plus, l'établissement d'un chalet d'accueil situé quelque part entre la rue Sherbrooke et le chemin Olmstead est recommandé.

Des infrastructures inexistantes ou inadéquates

Plusieurs grands parcs comme le parc Maisonneuve, le parc Angrignon et le Vieux Port n'ont pas de service de location de skis de fond offert. L'entretien des pistes est inexistant ou inadéquat et comporte souvent un réseau de pistes mal adapté aux familles. De plus, la quantité de pistes de ski de fond pour le skating est insuffisante pour le nombre d'adeptes de ce type de ski.

En fonction de ce qui vient d'être énoncé, nous émettons les recommandations suivantes :

- Création de comités composés de skieurs provenant du milieu afin de commenter les infrastructures de ski de fond.
- Achat d'équipements pouvant recycler la neige glacée et tracer les pistes.
- Mettre en place une politique pour s'assurer d'avoir une ouverture rapide des pistes de ski de fond après une bordée de neige.
- Mettre en place des balisages adéquats pour éviter le piétinement des pistes de ski de fond et de sensibiliser les piétons de l'importance du respect des sentiers de ski de fond en saison froide.

Protéger les espaces verts institutionnels et privés

Nous croyons que la Ville de Montréal et l'agglomération doivent proposer un objectif ambitieux pour la conservation d'espaces verts. Nous constatons qu'il y a d'innombrables espaces verts situés sur les terrains des institutions religieuses, des hôpitaux, des commissions scolaires qui subissent la pression de développeurs pour y construire des édifices. Sans protection, ces espaces verts sont voués à leur disparition.

Nous croyons que le ratio de territoire à être protégé dans l'agglomération de Montréal doit être du même niveau que celui indiqué dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en avril 2011, soit environ 17 %. Nous croyons que la Ville de Montréal et l'agglomération doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger les espaces verts privés et les espaces verts institutionnels en mettant en place les mesures de zonage requises et aussi prévoir l'acquisition de ces terrains pour assurer leur maintien comme espace vert pour les générations futures.

Nous souhaitons que la Ville de Montréal et l'agglomération mettent en place des mesures pour protéger ces espaces verts et permettre leur utilisation par les citoyens durant l'hiver pour le ski de fond.

Promotion du ski de fond avec des événements populaires

Nous croyons que pour développer le ski de fond sur l'île de Montréal il faut aider l'organisation d'événements hivernaux populaires qui valorise le ski de fond et sa découverte.

Vous trouverez ci-joint en annexe, un document intitulé : *Potentiel d'un réseau de ski de fond urbain sur l'île de Montréal*. Dans ce document sont identifiés plusieurs endroits, sur l'île de Montréal, qui seraient propices à recevoir des pistes de ski de fond.

Cordialement

Pierre Marcoux
Citoyen

Références

Travailleurs et étudiants au centre-ville

317 000 travailleurs et 85 000 étudiants =402 000 personnes

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,79123880&_dad=portal&_schema=PORTAL

Habitants dans Ville-Marie

90 000 habitants

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_VILLE-MARIE%202016.PDF

Nombre de stationnements dans le centre-ville

48 936 places de stationnements

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/politique_de_stationnement_v2.pdf (voir page 26)

Horaire d'ouverture du chalet du Mont-Royal

<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/chalet-du-mont-royal-location>

Courriel de la Commission

commissions@ville.montreal.qc.ca